



MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 26 juin 2018, à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à deux (2) demandes d'autorisation de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro DM-18-005
 - Pour l'immeuble situé au 580, rue Guillemette, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel, d'autoriser :
 - L'implantation du bâtiment principal à 22,58 m de la limite d'emprise de la rue au lieu de la marge de recul avant maximale prescrite de 11,0 m;
 - La construction d'un bâtiment principal d'un seul étage avec un toit plat au lieu de plusieurs versants comme le prévoit la réglementation;
 - Un angle de 8° quant à l'orientation du bâtiment par rapport à la rue au lieu de l'angle maximal autorisé de 5° prescrit;
 - L'avancement d'un bâtiment complémentaire attenant, soit un abri d'auto intégrant une remise, à 11,68 m en façade du bâtiment principal au lieu du maximum de 2,0 m prescrit;
 - Une superficie totale supérieure pour les bâtiments complémentaires calculée à 159,20 m² au lieu du maximum autorisé de 120,0 m² pour un terrain d'une superficie de plus de 1 500 m² comme le prévoit la réglementation.
2. Demande de dérogation numéro DM-18-006
 - Pour l'immeuble situé au 1367-1371, avenue Cantin, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel trifamilial jumelé, d'autoriser :
 - Une marge de recul avant secondaire inférieure à 5,10 m au lieu de la marge avant minimale prescrite de 6,00 m.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau.

Donné à Donnacona, le 1^{er} juin 2018.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat